



LA CHARTE DU VHB

SAISON 2023 / 2024

LA CHARTE QUE VOUS ALLEZ DÉCOUVRIR À POUR OBJECTIFS DE

1. Contribuer au développement et au rayonnement du club.
2. Permettre à chaque adhérent de trouver sa place et s'épanouir au sein du club.

LES PARENTS

Inscrire un enfant à une activité ne signifie pas se dégager de toute responsabilité. Les enfants ne dépendent des entraîneurs que pour la durée de leur séance. Assurez-vous de la présence de l'entraîneur à l'arrivée de l'enfant. Nous vous demandons de répondre favorablement aux convocations données par l'entraîneur de votre enfant. Prévenez l'entraîneur en cas d'absence à un match. Afin d'organiser au mieux les déplacements lors des matchs à l'extérieur, nous comptons sur votre participation pour accompagner les joueurs. Le lavage du jeu de maillots peut être également assuré à tour de rôle par les familles.

LE JOUEUR

L'adhérent

Chaque adhérent doit être à jour de ses cotisations pour être licencié et participer ainsi aux entraînements et aux compétitions. Chaque adhérent doit toujours avoir une attitude de respect et d'écoute envers les autres licenciés du Club (joueurs, entraîneurs, dirigeants...), les adversaires, les arbitres, le public. Il doit toujours adopter un comportement responsable au sein du VERTOU HANDBALL.

Respect des horaires, du matériel, aptitude à « donner un coup de main » pour la bonne marche du club, tant au niveau de l'arbitrage, qu'à l'encadrement de jeunes ou à leur entraînement.

Le joueur

Une présence assidue aux matchs et aux entraînements est demandée à chacun. En cas d'absence au match ou à l'entraînement, le joueur est tenu de prévenir son entraîneur. En cas d'absentéisme non justifié à l'entraînement, l'entraîneur peut décider de la non-participation du joueur au match.

La tenue

Pour l'entraînement, la tenue de sport est obligatoire. Pour les matchs, tous les joueurs et arbitres doivent porter le maillot fourni par le club ainsi que le short. A la fin de chaque rencontre, chaque joueur restitue sa tenue. Le sac de maillots sales est alors confié à tour de rôle à un joueur pour le lavage.

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

La commission devra être composée d'au moins trois membres désignés par le Président. Ils ne devront ni faire partie de la même équipe (dirigeants d'équipe inclus) ni de la même famille que le membre à auditionner ni être concernés par la demande et être majeurs à la date de la demande. Dans le cas où un membre est aussi membre d'une commission de discipline des instances dirigeantes, il ne pourra être désigné par le Président que s'il n'a pas statué sur la même affaire. La commission peut se déclarer incompétente pour statuer sur une demande. Dans ce cas, le Bureau statuera à sa place. Une décision ne pourra être prise à moins de cinq membres. Si une décision ne pouvait toujours pas être prise, il revient au Président de statuer.



MOTIFS DE SANCTION

Les manquements au règlement intérieur du VERTOOU Handball et, en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres licenciés peuvent donner lieu à des sanctions qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles. Les sanctions relatives à des joueurs sont prises par la commission de discipline selon les modalités énoncées ci-dessus et après audition de l'intéressé. Les décisions sont exécutoires à compter de la réception de la lettre recommandée du club. La commission se réunira à la demande motivée par écrit d'un membre de l'association, en particulier dans les cas suivants :

- Voie de faits (bagarres, crachats, comportements violents envers un acteur du jeu, ...)
- Insultes (envers tout acteur du jeu ou spectateur) ou comportements antisportifs.
- Non-respect du présent règlement.
- Tout autre acte jugé grave par le Bureau de l'association. Indications concernant les sanctions applicables.
- Voie de faits : Suspension de 2 à x dates, l'exclusion du club peut- être aussi être déclarée. Rétrogradation dans l'équipe hiérarchiquement inférieure.
- Insultes / comportements antisportifs : Suspension de 1 à x dates. Rétrogradation dans l'équipe hiérarchiquement inférieure.

En cas de récidive, l'exclusion du club peut-être aussi être déclarée. Les décisions disciplinaires sont archivées au Secrétariat du Club.

LE RÔLE DU CAPITAINE

Il est désigné par l'entraîneur ou le coach et à ce titre de porter le brassard de capitaine. Il est chargé de signer la feuille de match électronique, de regrouper et de compter les maillots à la fin du match.

A PARTIR DES -16

Transmettre une attitude sportive à son équipe et savoir temporiser les écarts physiques ou verbaux. Donner l'exemple : saine combativité, dépassement de soi, au service du groupe, fair-play.

JOUEURS SENIORS ET LOISIRS

L'ensemble des joueurs Séniors et Loisirs seront sollicités durant le championnat des catégories jeunes (le samedi après-midi et occasionnellement le dimanche après-midi) pour participer à l'encadrement et au bon fonctionnement de l'arbitrage des jeunes arbitres club et à la table de marque.

LE RÔLE DE L'ENTRAÎNEUR

Il permet aux joueurs de pratiquer le handball dans un esprit sportif, en respectant les équipiers, les adversaires, les arbitres et les responsables du club. Il donne à chaque joueur le calendrier des matchs avec le tour de rôle des accompagnateurs, le listing des joueurs avec les numéros de téléphone. L'entraîneur du VHB est la plupart du temps un parent bénévole.

FONCTIONNEMENT

L'affiliation à la fédération française de handball est obligatoire pour tous les licenciés.

SÉANCES D'ESSAIS

A partir du 15 septembre, toute personne désirant s'essayer à la pratique du handball le pourra sur autorisation du Président ou de l'entraîneur qui au préalable en aura informé le référent. Deux séances peuvent être accordées, dans un délai maximum de 15 jours. Avant cet essai, l'intéressé devra remplir une fiche de renseignements. Au-delà de ce délai, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet, si elle souhaite poursuivre la pratique du handball au sein du club.

LE BAR

Chaque responsable de groupe nommera deux parents pour assurer le bar pendant chaque rencontre à domicile. Depuis la saison 2019-2020, chaque groupe des équipes jeunes ainsi que le groupe des loisirs sont sollicités pour la tenue du bar des deux équipes séniors. Il faudra prévoir deux fois par groupe sur la saison.

Un questionnaire de santé est obligatoire dès la première séance pour assurer votre enfant.

Le club distribuera à chaque licencié(e) à partir des -12 jusqu'aux séniors une chasuble réversible (Un chèque de caution de 10 euros sera demandé par licencié). Cette caution sera rendue en fin de saison en retour de la chasuble dans un état raisonnable.

